

Le 27 juin 2019

Biodiversité & Eau

Inauguration de la Réserve naturelle régionale Prairie et boisement humides des Bizeuls et signature du Contrat régional de bassin versant Mayenne



1

① Communiqué de presse	p.2
② Les RNR, un enjeu fort de biodiversité	p.4
③ Le CRBV Mayenne	p.5
④ Une politique régionale volontariste en matière d'eau	p.6

CONTACT PRESSE

Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 62 / 06 77 66 11 16

Le 27 juin 2019

Communiqué de presse

Biodiversité & Eau

Inauguration de la Réserve naturelle régionale Prairie et boisement humides des Bizeuls et signature du Contrat régional de bassin versant Mayenne

Forts d'un patrimoine naturel exceptionnel (cours d'eau, zones humides, bocage...), les Pays de la Loire se mobilisent pour la préservation et la valorisation de la biodiversité et de la ressource en eau. Un engagement régional fort, qui s'illustre concrètement aujourd'hui à Ernée, avec à la fois l'inauguration de la Réserve Naturelle Régionale Prairie et boisement humides des Bizeuls, par Laurent Gérault, Conseiller régional des Pays de la Loire en charge de la Biodiversité, et Jacqueline Arcanger, Maire d'Ernée, et la signature du Contrat Régional de Bassin versant Mayenne, avec Olivier Richefou, Président du département de la Mayenne, et Louis Michel, président du SAGE du bassin de la Mayenne.

L'eau et la biodiversité sont en effet des biens communs indissociables. La Région compte 31 000 km de cours d'eau, plus de 250 000 ha de grandes zones humides, 110 000 mares. **La préservation et la restauration des zones humides et des cours d'eau constituent un levier important pour :**

- **lutter contre l'érosion de la biodiversité.** Les zones humides sont parmi les milieux les plus productifs du monde et accueillent un nombre important d'espèces de plantes et d'animaux (oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens, poissons et invertébrés) qui sont dépendant de leur préservation et de leur bonne gestion pour leur survie.
- **améliorer la situation de la ressource en eaux et des milieux aquatiques en région.** Les zones humides d'un bassin versant contribuent à la qualité de la ressource en eau par leurs effet auto-épurateur, par leur rôle de stockage qui pondèrent les effets des crues et du ruissellement, par le renouvellement des nappes ;
- **accompagner la résilience au changement climatique :** avec à la fois un rôle de modérateur sur les épisodes extrêmes et de zone refuges pour la biodiversité.

Malgré les progrès accomplis, les zones humides demeurent parmi les écosystèmes les plus menacés. En France, en un siècle, les deux tiers de ces milieux ont disparu. « *En Pays de la Loire, les tourbières représentent une surface globale de 42 km² et constituent un enjeu particulier au sein des nombreuses zones humides du territoire. De par leur biodiversité spécifique et leur rareté, elles constituent des trésors à préserver dans nos environnements avec pour chacune des spécificités botaniques remarquables.* » souligne Laurent Gérault.

Le site des Bizeuls est une tourbière reconnue pour sa richesse en invertébrés rares (craquelons, papillons, libellules). Le classement du site par la Région des Pays de la Loire en Réserve naturelle régionale, en déclinaison de la Stratégie régionale pour la biodiversité 2018-2023, et sur l'impulsion de la Ville d'Ernée, propriétaire de la majeure partie du site et gestionnaire de l'ensemble, vient conforter un effort de préservation initié dès 2008. Également reconnu comme Espace naturel sensible par le Département de la Mayenne, ce site fait l'objet d'une gestion spécifique, d'aménagements divers et d'animations pédagogiques sur l'eau et la biodiversité à destination de tous les publics. C'est la 21^{ème} Réserve Naturelle Régionale labellisée en Pays de la Loire.

En parallèle, la Région signe un 4^{ème} contrat régional de bassin versant (CRBV) avec le Département de la Mayenne pour une durée de 3 ans. Ce nouveau contrat permettra le financement de 37 actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques pour **un montant d'aide régionale de 1,7 millions d'euros entre 2018 et 2020**. Sur le site de la RNR, le CBRV finance les travaux de restauration des cours d'eau du bassin de l'Ernée porté par le syndicat de bassin de l'Ernée depuis 2013.

Les Réserves naturelles régionales Un enjeu fort de biodiversité

Forts d'un patrimoine naturel exceptionnel, les Pays de la Loire figurent parmi les régions françaises les plus mobilisées pour la préservation et la valorisation de la biodiversité qui constitue un véritable patrimoine collectif, support d'activités économiques et facteur d'attractivité du territoire. Depuis l'adoption de la loi pour la reconquête de la biodiversité en 2016, la Région est la première collectivité régionale à s'être engagée dans l'élaboration d'une stratégie régionale avec les acteurs en s'appuyant sur une large concertation au plus près des territoires. Adoptée à l'automne 2018, la stratégie régionale partagée pour la Biodiversité s'articule autour de 7 grands enjeux et 19 actions concrètes à mettre en œuvre sur la période 2018-2023 avec une programmation financière pluriannuelle de près de 50 M€. Parmi les enjeux, cette stratégie conforte la politique des RNR engagée depuis 2007 pour préserver les habitats et les espèces à forte responsabilité régionale.

Aujourd'hui, la Région compte un réseau de 21 RNR, permettant la gestion de 2 604 ha de nature plaçant la Région au 3ème rang national pour le nombre de sites labellisés. « *Ce réseau joue un rôle important dans la préservation des espèces menacées puisqu'il **abrite les deux tiers des animaux et un quart des plantes identifiés comme rares et menacés sur notre territoire.*** » rappelle Laurent Gérault. Ce réseau a aussi un rôle pédagogique. En effet, ces réserves sont aussi un lieu de découverte pour les ligériens. L'attribution de ce label s'accompagne d'un suivi technique de la Région qui peut financer jusqu'à 50 % des actions prévues au plan de gestion du site.

Zoom sur La RNR « prairie et boisement humides des Bizeuls »

Ce site de **4,5 hectares**, labellisé Réserve naturelle régionale (RNR) le 8 février 2019 en commission permanente, complète le réseau de vitrines des mosaïques de milieux emblématiques des Pays de la Loire. La Région apporte une subvention globale de **55 500 € pour la gestion du site sur la période 2019-2021.**

Il est composé de deux zones humides tourbeuses reconnues pour leur richesse en invertébrés rares (criquets, papillons, libellules) dont la plupart se reproduisent sur place : **18 espèces de criquets, 36 espèces de papillons de jour, 24 espèces de libellules et 138 espèces végétales** (dont 9 ont un intérêt patrimonial). La prairie humide et le boisement humide constituent deux habitats d'intérêt communautaire.

Un site à vocation pédagogique

Au-delà des nombreuses animations proposées sur cette RNR, le lycée professionnel agricole privé Rochefeuille qui dispose d'une antenne à Ernée a fait du site des Bizeuls un support pédagogique privilégié, à l'intention notamment des élèves de baccalauréat professionnel « Gestion des milieux naturels et de la faune ». Un partenariat fort s'est développé entre la Ville et le lycée Rochefeuille, avec plusieurs chantiers de valorisation. D'ici 2020, un projet d'aménagement de sentier d'interprétation, programmé dans le plan de gestion, viendra conforter la vocation pédagogique du site.

Le Contrat Régional de Bassin Versant Mayenne 2018-2020

La Région poursuit la mise en place d'une politique de gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants avec, d'une part, le soutien à l'élaboration des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et d'autre part, la mise en œuvre de leurs programmes d'actions en finançant des Contrats Régionaux de Bassin Versant (CRBV).

Le bassin versant de la Mayenne fait l'objet d'un SAGE approuvé le 10 décembre 2014. Ce territoire de 4 352 km² est situé à cheval sur les régions Normandie, Bretagne et Pays de la Loire. **Avec 3 340 km² en Pays de la Loire (77% de son territoire), le bassin de la Mayenne est le plus grand bassin des Pays de la Loire. De 2008 à 2018, ce bassin a bénéficié de trois CRBV correspondant à une aide régionale de plus de 3,1 M€ ayant permis de financer plus de 135 opérations de restauration des milieux aquatiques et de reconquête de la qualité de l'eau.**

Ainsi depuis 2008, 366 km de cours d'eau ont fait l'objet d'une restauration, 36 des 38 ouvrages présents sur la Mayenne dans le département ont été équipés pour la migration des anguilles, 99 communes ont réalisé des inventaires de zones humides, une dizaine de zones humides ont fait l'objet de travaux de restauration, une quinzaine de communes se sont engagées dans des démarches de réduction des consommations d'eau potable, treize dans la réduction de l'utilisation des pesticides. **L'ensemble de ces actions conduisent à une amélioration de la qualité des eaux sur le paramètre nitrates (diminution du nombre de pics hivernaux) et le maintien d'une bonne qualité sur le phosphore.**

Le 4^{ème} CRBV signé pour la période 2018-2020, coordonné par le Département de la Mayenne comporte 37 actions portées par 26 maîtres d'ouvrage, correspondant à un montant de 5 854 212 € de dépenses et à une aide régionale de 1 740 732 €, soit 31 % du montant.

Ce programme d'actions, qui répond aux orientations du SAGE Mayenne, s'articule autour des axes suivants :

- Restauration des cours d'eau et des zones humides,
- Réalisation d'économies d'eau potable,
- Préservation du bocage,
- Réduction de l'usage des produits phytosanitaires,
- Suivi, connaissance, sensibilisation,
- Animation et communication,

En savoir plus...

Une politique régionale volontariste en matière d'eau

La Région des Pays de la Loire s'est engagée dans une politique ambitieuse et volontaire de reconquête de la ressource en eau en travaillant à l'échelle des bassins versants.

Une convention avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Le 21 juillet 2017, la Région a consolidé sa collaboration avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne en signant une convention de partenariat (2017-2020) pour renforcer la synergie des actions de la Région et de l'agence de l'eau sur le territoire régional. Une nouvelle convention 2018-2020, en cours de rédaction, prendra en compte les évolutions liées au 11ème programme d'intervention et les enjeux régionaux.

Accompagnement à l'élaboration et à la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Par ailleurs, la Région finance l'élaboration des SAGE avec les acteurs locaux. Le territoire régional est couvert dans sa quasi-totalité (à plus de 95 %) par 21 SAGE. Pour les territoires ayant des SAGE approuvés, la Région a développé un outil financier pour réaliser les travaux nécessaires à la préservation de la ressource en eau : les Contrats Régionaux de Bassins Versants (CRBV), d'une durée de 3 ans. Ce dispositif d'aide couvre plus de 90 % du territoire régional et a permis, grâce à une aide régionale de près de 51 M€, le financement de plus de 160 M€ d'actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Prise de la compétence « Animation et concertation dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques » (Item 12 GEMAPI de la Loi NOTRe)

Au regard de la situation dégradée des masses d'eau, le Conseil régional, en session du 19 décembre 2018, a adopté un vœu pour que la Région renforce son implication et demande le transfert de la compétence d'animation et de concertation dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques.

Cette prise de compétence régionale ne se substituera pas aux compétences locales. Le dépôt du dossier de candidature devrait intervenir à l'automne 2019 pour transfert de compétence effectif espéré fin 2019 / début 2020.